

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu **le lundi 16 décembre 2024 à 19h30** au Centre sportif, rue du Château d'Eau 31 à NATOYE.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
3. **Finances - Situation de caisse - Information**
4. **Élection d'un président d'assemblée parmi les conseillers**
5. **CPAS – Prestation de serment Présidente**
6. **Démission d'une conseillère communale – Acceptation**
7. **Vérification et validation des pouvoirs d'un Conseiller communal en remplacement de la Conseillère communale démissionnaire – Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire**
8. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : AIEC - proposition de remplacement d'un Conseiller communal au sein du Conseil d'Administration - Décision**
9. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : RCA des Sports – remplacement d'un membre du Conseil d'Administration démissionnaire - Décision**
10. **Déclarations individuelles et facultatives d'apparement ou de regroupement des conseillers communaux - Prise d'acte**
11. **CPAS – Budget 2025 – Décision**
12. **FE d'Achet - MB 1/2024 - Décision**
13. **FE d'Achet - Budget 2025 - Décision**
14. **FE d'Hamois - Budget 2025 - Décision**
15. **FE d'Emptinne - Budget 2025 - Décision**
16. **FE Saint-Martin (Scy) - Budget 2025 - Décision**
17. **Zone de Police - Dotation communale 2025 - Décision**
18. **Zone de secours DINAPHI – Dotation communale 2025 – Pourcentage – Décision**
19. **Octroi de subventions en numéraire diverses – Exercice 2025 - Décision**
20. **Budget communal 2025 - Décision**
21. **Jetons de présence des conseillers communaux - Décision**
22. **Prise en charge des frais de déplacement des membres du Collège – Décision**

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

23. Prise en charge des frais de déplacement des conseillers communaux représentant la Commune dans les assemblées générales – Décision
24. Prise en charge des frais de GSM/Smartphone des membres du Collège – Décision
25. Octroi d'une garantie d'emprunt communale à destination du TENNIS CLUB NATHAM - Décision
26. Octroi d'une garantie bancaire à l'ASBL Coeur de Condroz - Décision
27. Déclassement et mise en vente de véhicule - Service Travaux - Décision
28. RCS Condruzien – octroi de subvention en numéraire en vue de couvrir les frais d'achat d'une tondeuse-robot pour l'entretien du terrain de football - montant de 7.183,48 € – année 2024 - Décision
29. ASBL « Comité des parents de l'école communale de Schaltin » - octroi de subvention en numéraire en vue de couvrir les frais de location du photocopieur - montant de 3.731,02 € – 2024 - Décision
30. Perception et engagement des dépenses - Agents communaux chargés du paiement et de l'engagement de menues dépenses et de la perception de recettes en espèces - autorisation - Décision
31. Délégations de compétences du conseil communal en matière de marchés publics et de concessions - Décision
32. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Décision
33. Délégation octroi et renouvellement de concessions – Délégation – Décision
34. Règlements complémentaires de circulation routière - Rue de Buresse à Hamois et Chaussée de Namur à Natoye - Décision
35. Règlements complémentaires de circulation routière - Zoning industriel - Décision
36. Personnel - Création du poste et recrutement d'un directeur financier local Commune-CPAS - Décision
37. FOYER CINACIEN - Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2024 - Décision
38. Rapport annuel 2024 - communication des données relatives à l'administration et la situation des affaires de la commune - Information
39. Calendrier - Information
40. Divers - Information

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

HUIS-CLOS

- 41. Présentation de l'organigramme et plan du personnel - Information
- 42. Admission à la pension de retraite dans l'enseignement
- 43. Admission à la pension de retraite dans l'enseignement
- 44. Décision de mise en disponibilité pour cause de maladie
- 45 à 52 Ratification de désignations à titre temporaire
- 53 à 57 Ratification de congé pour exercer provisoirement une fonction également rémunérée hors Haute école (en regard des périodes abandonnées)
- 58. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

